

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE BIEVRES
CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE- BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

Le vingt-neuf juin de l'an deux mille quinze à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-trois juin de l'an deux mille quinze conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, Mme BOULER, M. LEFEVRE, M. MILLET, Mme BARBET, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CHATEAU-GILLE à Mme FOUCAULT
Mme DELBECQ à M. JOLY
Mme CASAL DIT ESTEBAN à M. DOSSMANN
M. ATTAF à Mme LEGOFF
Mme ORSINI à M. DELORT
M. PANCRAZI à Mme ROQUAIN
Mme SCHEIDECKER à M. TREBULLE
M. FOURNIER à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING
M. YAHIEL à M. HULIN

ABSENT :

M. MORDEFROID

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 2 mars 2015 qui est approuvé à l'unanimité sous réserve des observations émises par M. GRISSOLANGE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

EMET

- un avis défavorable au projet de périmètre établi par M. le Préfet de l'Essonne par arrêté en date du 29 juin et rappelle que la commune a demandé son intégration à la Métropole du Grand Paris, par délibération en date du 27 novembre 2014 par 28 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN),

APPROUVE

- le versement d'une participation à hauteur de 500 € pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique du tunnel de Châtelet,

DECIDE

- de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe et de technicien territorial à temps non complet,
- de supprimer des postes afin de mettre à jour le tableau des effectifs,
- de créer une astreinte de sécurité et un régime de compensation y afférent ainsi qu'une indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreinte pour les personnels non soumis au régime des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires de la filière technique, titulaire, stagiaire et non titulaire,

APPROUVE

- la convention de partenariat pour la participation à la 6^{ème} manifestation départementale « La science de l'art » entre la ville de Verrières-le-Buisson et le Collectif pour la culture en Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- l'avenant n°1 au bail emphytéotique du 27 juin 2007 conclu entre la ville de Verrières-le-Buisson et le Poney Club de Verrières prolongeant sa durée de 20 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- la convention-type de mise à disposition de salles et locaux pour les associations de la ville de Verrières et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,
- les avenants n°1 aux conventions de Prestation de service unique (PSU) relatifs à la mise en place du « portail Caf-Partenaires » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

PREND ACTE

- de la présentation de la proposition d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour les bâtiments dont la ville est propriétaire,

ADOPTE

- la motion relative à l'interdiction de l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par 30 voix pour et 2 abstentions (M. MILLET et M. LARNICOL),

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°60 Convention, à titre gracieux, entre la commune et le TUVB randonnée relative aux conditions de mise en place de la journée de randonnée du 20 mai 2015,
- N°61 Convention entre la ville de Verrières et l'association le Port aux Cerises fixant les modalités de partenariat pour la mise en place d'un parcours de mini-accrobranche pour 12 enfants de 3 à 6 ans et 3 animateurs communaux pour un montant de 56,40 € TTC,
- N°62 Convention entre la ville de Verrières l'association Grandir Aventure pour un séjour solidaire Jeunes en Thaïlande-Cambodge pour un effectif prévisionnel de 12 personnes (10 jeunes + 2 encadrants) du 20 juillet au 3 août 2015 pour un montant de 10 000 € TTC,
- N°63 Convention entre la ville de Verrières et l'association Mundi Viator pour un séjour solidaire Jeunes en Thaïlande-Cambodge pour un effectif prévisionnel de 12 personnes (10 jeunes + 2 encadrants) du 20 juillet au 3 août 2015 pour un montant de 11 400 € TTC,
- N°64 Convention entre la ville de Verrières et Una Essonne pour une formation du 4 au 8 juin 2015 pour un montant de 400 € TTC,
- N°65 Signature d'un marché public relatif au service de nettoyage du linge de la ville avec la société Les Blanchisseries Séveroises pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2015, renouvelable 2 fois,
- N°66 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte « Histoires pas si bêtes » entre la ville de Verrières et l'association Les Mots Tissés le samedi 27 juin 2015 à 20h30 à l'arboretum pour un montant de 800 € TTC,
- N°67 Convention entre la ville de Verrières et l'association « Libre Ecole Rudolf Steiner » pour la mise à disposition de l'Espace Odilon Redon-Ecole Steiner pour 2 concerts jazz les 29 et 30 mai 2015 pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°68 Signature d'un marché public relatif à la mise en page, l'exécution et la photogravure du magazine municipal Le Mensuel et de l'encart Sortir à Verrières avec la société E-MEDIA pour un montant compris entre un minimum de 27 000 € HT et un montant maximum de 90 000 € HT pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2016,

- N°69 Contrat de prestation entre la ville de Verrières et le duo Vivo d'Arte pour un concert avec les violoncellistes Maëlle et Jérémie MAILLARD, le dimanche 7 juin 2015 à 16h au Moulin de Grais, pour un montant total de 400 € TTC,
- N°70 Signature d'un contrat de prestation entre la ville de Verrières et la compagnie des Quidams pour la présentation d'un spectacle déambulatoire en extérieur « FierS à Cheval » le samedi 20 juin 2015 à partir de 21h30 pour un montant de 6 910,25 € TTC,
- N°71 Convention entre la commune de Verrières et la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la soirée de la manifestation du Solstice Vilmorin le samedi 20 juin 2015 de 22h à 1h du matin pour un montant de 221,70 € TTC,
- N°72 Convention entre la ville de Verrières et le Centre Interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite Couronne d'Ile-de-France pour la mise à disposition d'un avocat pour un montant de 108 € TTC par heure,
- N°73 Affaire opposant Monsieur Pascal TOUSSAINT à la commune de Verrières : désignation de Maître LE BAUT pour représenter les intérêts de la ville,
- N°74 Signature des contrats de cession du droit d'exploitation des spectacles de conte avec l'association MCE (musique, conte, etc ...) le samedi 27 juin 2015 à l'arboretum pour un montant total de 1 600 € TTC,
- N°75 Signature d'une convention, à titre gracieux, pour un prêt d'œuvres de collection de M. Thomas DETWILER du 22 mai au 3 juillet 2015 pour une exposition « Street Art » à l'Orangerie-Espace Tourlière,
- N°76 Signature d'une convention, à titre gracieux, d'un prêt d'œuvres de la collection de la galerie Celal du 22 mai au 3 juillet 2015 dans le cadre de l'exposition « Street Art » à l'Orangerie-Espace Tourlière,
- N°77 Signature des conventions, à titre gracieux, avec les artistes José EBEL et Hugo JOSSELIN pour exposer leurs œuvres du 29 mai au 28 juin 2015 dans le cadre de l'exposition « Street Art » à l'Orangerie-Espace Tourlière,
- N°78 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une animation musicale sur le marché le samedi 30 mai 2015 avec la société AGORA Productions pour un montant de 2 268,25 € TTC,
- N°79 Signature d'un marché public relatif à la mission d'accompagnement en vue de la révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la ville de Verrières avec la société URBALLIANCE pour un montant de 53 050 € HT,

- N°80 Attribution du lot n°1 (livres de littérature générale, romans, documentaires et bandes dessinées adultes) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société LA PASSERELLE pour un montant annuel compris entre un minimum de 15 850 € HT et un maximum de 19 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°81 Attribution du lot n°2 (livres de littérature générale, romans, documentaires et bandes dessinées jeunes) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société LA PASSERELLE pour un montant annuel compris entre un minimum de 11 700 € HT et un maximum de 15 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°82 Attribution du lot n°3 (livres neufs soldés, adultes et jeunes) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société EXPODIF COLLECTIVITES SAS pour un montant annuel compris entre un minimum de 940 € HT et un maximum de 2 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°83 Attribution du lot n°4 (textes enregistrés sur CD, livres-CD, livres-cassettes adultes et jeunes) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société LIVRAPHONE pour un montant annuel compris entre un minimum de 1 400 € HT et un maximum de 2 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°84 Attribution du lot n°5 (documents sonores, adultes et jeunes : CD de musique) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société RDM VIDEO SA pour un montant annuel compris entre un minimum de 3 500 € HT et un maximum de 6 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°85 Attribution du lot n°6 (DVD documentaires et fictions adultes et jeunes avec droit de prêt et /ou consultation négociée) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société ADAV pour un montant annuel compris entre un minimum de 3 500 € HT et un maximum de 7 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°86 Signature d'un contrat relatif à une prestation restauration pour le centre de vacances à Gravières pour le mois de juillet 2015 avec API RESTAURATION pour un montant dont la partie fixe s'élève à 10 843,28 € HT, l'autre partie étant variable en fonction du nombre de repas servis,

- N°87 Convention entre la ville de Verrières et la société TPMA pour une formation du 21 au 22 septembre 2015 pour un montant de 300 € TTC,
- N°88 Convention entre la ville de Verrières et la société l'Horizon pour une formation aux métiers de la Petite Enfance les 11 et 12 juin 2015 pour un montant de 380 € TTC,
- N°89 Convention entre la ville de Verrières et la société STEM pour un prêt, à titre gracieux, de matériel électoral pour l'organisation de leur élection professionnelle,
- N°90 Convention entre la ville de Verrières et la société Comundi pour une formation du 18 au 20 novembre 2015 pour un montant de 2 634 € TTC,
- N°91 Signature d'un avenant n°1 au lot n°1 (gros œuvre) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société JOUVE pour un montant supplémentaire de 1 160 € HT, soit 6,28 % du marché initial dont le montant est porté à 19 628 € HT,
- N°92 Signature d'un avenant n°1 au lot n°2 (charpente - couverture) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société BONTEMPS pour un montant supplémentaire de 7 585 € HT, soit 11,72% du marché initial dont le montant est porté à 72 283,71 € HT,
- N°93 Signature d'un avenant n°1 au lot n°3 (plâtrerie, peinture et isolation) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société FERRIE pour une diminution de 1 369,45 € HT, soit -2,47% du marché initial dont le montant est porté à 54 034,48 € HT,
- N°94 Signature d'un avenant n°1 au lot n°4 (revêtement de sol PVC) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société ROLLIER pour un montant supplémentaire de 944 € HT, soit 6,37% du marché initial dont le montant est porté à 13 286,63 € HT,
- N°95 Signature d'un avenant n°1 au lot n°6 (électricité - ventilation) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société TAZE pour un montant supplémentaire de 3 618,83 € HT, soit 3,78% du marché initial dont le montant est porté à 99 314,23 € HT,
- N°96 Signature d'une convention de prêt d'outils avec l'association les Amis de l'Outil pour une exposition « L'outil et le blé » du 24 août au 13 septembre 2015, dans le cadre du bicentenaire Vilmorin pour un montant de 1 000 € TTC,

- N°97 Convention de cession du droit d'exploitation d'un spectacle le samedi 20 juin 2015 dans le cadre des festivités du bicentenaire Vilmorin pour un montant de 480 € TTC,
- N°98 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et la Résidence Le Bois pour un prêt de matériel électoral pour l'organisation de leur élection professionnelle,
- N°99 Signature d'une convention avec la Croix Rouge Française pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours pour la manifestation du feu d'artifice le lundi 13 juillet 2015 de 22h à 00h pour un montant de 295 € TTC,
- N°100 Signature d'une convention avec la Paroisse pour la location de ses locaux situés au centre paroissial Saint-André pour définir le prix des locations des salles du centre Saint-André et la salle Cheminée,
- N°101 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et le Centre paroissial Saint-André fixant les conditions de prêt du matériel du service Jeunes les 27 et 28 juin 2015,
- N°102 Convention entre la ville de Verrières et l'Union Nationale des Centres communaux d'action sociale (UNCCAS) pour une formation le 10 septembre 2015 pour un montant de 240 € TTC,
- N°103 Convention entre la ville de Verrières et l'Union Nationale des Centres communaux d'action sociale (UNCCAS) pour une formation le 16 octobre 2015 pour un montant de 240 € TTC,
- N°104 Convention, à titre gracieux, de mise à disposition de l'Orangerie-Espace Tourlière à Mme ALLOUCHE, du 7 juillet au 11 octobre 2015 pour une exposition,
- N°105 Décision modificative en remplacement de la décision n°86/2015 relative à la signature d'un contrat portant sur la prestation restauration pour le centre de vacances de Gravières pour le mois de juillet 2015, montant s'élevant à 10 400 € HT pour la partie fixe (au lieu de 10 843,28 € HT prévu initialement),
- N°106 Convention entre la ville de Verrières et l'association le Trait d'Union pour le prêt de vaisselle pour l'organisation de leur repas le 27 juin 2015,
- N°107 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et le Trait d'Union pour un prêt de matériel pour le service Jeunes les 27 et 28 juin 2015,
- N°108 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et l'association des personnes âgées (AREPA) pour un prêt de vaisselle le 1^{er} juillet 2015,

- N°109 Signature d'une convention, à titre gracieux, de services partagés pour une mise à disposition de locaux et l'utilisation de matériel communaux avec l'association syndicale autorisée Le Petit Vaupéreau conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2015, renouvelable deux fois,
- N°110 Convention avec GrDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur pour une redevance annuelle de 100 € pour le gymnase de la Vallée à la Dame et Notre Dame de l'Assomption.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

**Le Maire,
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.